

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 26 mars 2009

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 10, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

25 présents : **Mesdames** : FERNANDEZ Patricia, CERBONI Rosalba, LACHAUD Dominique, MULLER Martine, DOMINI Chérifa, CORTES Isabelle, MALARET Monique, GIOVANELLI Béatrice, LELAFI Fatima, BERMOND Marie-Josèphe, CABAU Solange, GALLINA Martine, AOUDAD Sophianne. **Messieurs** : BELSOLA Laurent, PHILIPPE Louis, NOUGUE Alain, DEPAGNE Marc, BENMBAREK Hassan, VAXES Michel, XENIDES Constant, PEREIRA Christian, GUIRAMAND Patrick, DIDERO Stéphane, BIGORNE Eric, PIGNOT Joseph.

7 Absences avec procuration : **Madame** : SANTORU Evelyne, BERANGIER Jocelyne. **Messieurs** : GIORGETTI René, GALICHET Philippe, CHAPELLE Patrice, NGUYEN Jean-Louis, SIRAT Boulenouar.

1 Absent : **Madame** : CARRERAS Elizabeth.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Monique MALARET est désignée secrétaire de séance par Mme le Maire.

~~~~~

**Mme le Maire** - Y a-t-il des remarques particulières à formuler sur le dernier compte rendu du dernier Conseil Municipal ?

**M. PIGNOT**.- Je voudrais juste vous interpellier si c'est possible au début ou à la fin du Conseil Municipal sur le problème des feuilles du camping de Bottai.

**Mme le Maire**.- Monsieur Pignot, la dernière fois je vous ai octroyé une dérogation mais si vous l'utilisez chaque fois, ce n'est plus une dérogation. Si vous avez des problèmes qui sont de l'ordre des visites de quartiers ou des citoyens qui doivent interpellier le Maire sur des questions, vous pouvez soit me demander un rendez-vous soit me faire un courrier à cet effet. Si vous avez une question diverse vous avez tout à fait le droit de la poser mais vous devez me la faire parvenir 48 heures à l'avance, donc ma réponse est non.

Y a-t-il des remarques à formuler sur le dernier compte rendu du Conseil Municipal ? (Pas de remarques).

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2009 est approuvé à l'unanimité.**

## 1.- Vote des taux.

**Rapporteur** : Mme le Maire

Nous avons débattu ensemble le Débat d'orientations Budgétaires 2009 ; dans ce débat nous nous étions engagés pour la majorité municipale à maintenir les taux d'impositions, et à les baisser lorsque la situation plus favorable se présentait. La situation et le contexte actuel de crise économique et d'incertitude liés d'une part à la réforme de la fiscalité et d'autre part à la réforme des institutions ne nous laisse pas présager un avenir sans difficulté. Je parle bien évidemment de ce qui plane autour de la taxe professionnelle, des problèmes encourus par la population de façon générale, et des répercussions de la crise économique très particulière sur notre population qui est déjà bien fragilisée. Qui ne connaît pas dans sa famille ou auprès de lui des jeunes personnes qui devaient peut-être être embauchées, ou qui devaient avoir un contrat à durée déterminée plus ou moins long qui ne l'ont pas eu, des salariés qui sont en chômage technique ou partiel, parfois des RTT à épuiser.

Dans ce contexte d'incertitudes et de difficultés y compris en terme de dotation aux collectivités de façon générale, étant donné que nos taux en 2008 étaient de 19,90 % pour la taxe d'habitation, de 33,90 % pour le foncier bâti, et de 38,83 % pour le foncier non bâti, et dans la mesure où les bases sont en évolution, je vous propose de maintenir nos taux.

Les bases prévisionnelles pour 2009 sont :

- \* Taxe d'habitation : 13 311 000 €
- \* Taxe foncière bâti : 12 607 000 €
- \* Taxe foncière non bâti : 53 700 €

ce qui, à taux inchangé, nous donne un total général d'un peu moins de 7M €, mais vous avez la somme précise sur notre document.

**(Arrivée de Mme Fatima Lelafi à 18 h 15).**

**Mme le Maire.**- Ce qui correspond à peu près aux prévisions que nous formulions. Donc ma proposition est de conserver les taux d'impositions pour l'année 2009 aux mêmes niveau qu'en 2008.

Ceci étant exposé, y a-t-il des demandes de précision ou des interventions ? M. Didero, ensuite M. Pignot.

**M. DIDERO.**- Comme j'ai pu le dire en Commission des Finances l'opposition vous rejoint sur cette décision de maintenir les taux au même niveau, notamment pour la taxe d'habitation.

En effet le contexte économique actuel en France est catastrophique, la crise financière s'est transformée en crise économique et sociale. Comme vous le disiez il y a cette fameuse réforme de la taxe professionnelle qui pèse sur les collectivités territoriales et notamment sur les municipalités. On connaît bien l'Etat, on nous parle d'un impôt qui viendrait compenser la perte des recettes de la taxe professionnelle, si compensation il y a ce sera une compensation qui ne sera pas tout à fait égale les premières années, qui diminuera par la suite, et on laissera à la charge des Communes qui ont déjà pas mal de soucis notamment au niveau financier, régler le problème de trouver des fonds nécessaires à la conduite des politiques publiques. Donc sur cette question de maintien des taux tout le monde aimerait que les taux diminuent, mais compte tenu de la situation il est sage, de l'avis aussi de l'opposition, de maintenir ce taux, donc on vous rejoint sur ce point de vue-là. Merci.

**Mme le Maire**.- Je vous en remercie.

**M. PIGNOT**.- En tant que responsable et conseiller municipal de l'UMP, c'est à ce titre que je vous interpelle sur nos impôts locaux. Je dis « responsable de l'UMP » parce qu'au dernier Conseil Municipal j'ai été mentionné comme non inscrit mais sans étiquette alors que je ne suis pas sans étiquette ; j'ai voulu faire un démenti à la presse mais ça n'a pas été le cas.

Je reviens sur nos impôts, Madame, je reste fondamentalement persuadé que l'on peut, si on veut, et suivant la conjoncture actuelle due à la crise, faire quelques efforts en faveur de nos concitoyens qui n'attendent que cela. Or comme chaque année, Madame, nous revenons sur le même sujet, mais je tiens à vous dire ma détermination sans faille à clamer devant vous que nos impôts locaux sont toujours trop élevés, et énormément de Port-de-Boucains sont de cet avis, je puis vous l'assurer. Je sais que vous allez me répondre que nous ne les augmentons pas, et je dis heureusement, mais ils ne baissent pas non plus. Comme les années précédentes ce sera un vote contre les impôts locaux trop élevés sur notre ville que vous nous imposez.

***(Arrivée de Mme Martine Gallina à 18 h 20).***

**M. NOUGUE**.- effectivement comme ça l'a été dit tout à l'heure devant la crise qui frappe la population française et notamment les habitants de la ville, bien sûr ce sont toujours les plus faibles qui vont en pâtir et qui subiront de plein fouet les conséquences de cette crise. Je crois que le maintien des taux nous semble tout à fait judicieux, et comme nous l'avions dit lors du vote du Budget, nous nous y tenons. Bien évidemment, comme le dit M. Pignot, c'est toujours trop haut, mais lorsque nous avons les moyens et lorsque nous avons la possibilité de les diminuer nous l'avons fait dans le passé

notamment sur le foncier bâti, et s'il y a une opportunité dans les années à venir de les diminuer nous le ferons. Malheureusement je ne pense pas que ce soit dans l'immédiat.

**M. VAXES.**- On se prononce ce soir sur la proposition de non augmentation des taux, c'est cela que nous allons voter, je pense qu'il était utile de le préciser, Monsieur Pignot, la proposition du Maire c'est de ne pas augmenter les taux. La possibilité évidemment, puisqu'on vit la crise comme les banques, eusse été que l'Etat fasse le même effort pour les collectivités que pour les banques, auquel cas on aurait pu les diminuer, ce qui n'est pas le cas. Comme ça l'a été dit précédemment, l'inquiétude c'est la suppression de la taxe professionnelle, même si elle est entièrement compensée la première année elle le sera de moins en moins les années suivantes et l'évolution ne se fera pas au rythme de la croissance de la Commune de Port de Bouc.

Je rappelle en souvenir parce que c'est important, sous réserve de correction de la Direction Générale des Services, M. Simitsidis, que lorsque le taux de croissance en France variait entre 2 et 3 %, le taux de croissance à Port de Bouc des produits de la taxe professionnelle évoluait dans une moyenne de 5 à 6 %. C'est ce qui nous a permis d'ailleurs de faire en sorte que nos taux n'augmentent pas depuis 1982 je crois, en 1981 il y avait eu une décision ministérielle, mais de 1982 à 2009, cela fait 27 ans que nous n'augmentons pas les taux.

**Mme le Maire.**- Voire même nous les baissions.

**M. VAXES.**- Voire même nous les baissions régulièrement, j'ai noté une accélération de la baisse sous votre mandature, Madame le Maire, je vous en félicite. Je crois qu'il faut bien mesurer ce qui est fait et ne pas utiliser le point de l'ordre du jour comme le moyen d'une production d'appréciation qui n'est pas conforme à la réalité. Donc je voterai la non augmentation.

**Mme le Maire**.- Merci.

Pour votre parfaite information, Monsieur Pignot, lorsque nous avons reçu l'état de notification de l'Etat sur les taux d'impositions pour l'année 2009, il apparaît dans ce document officiel un 4<sup>ème</sup> chapitre dans lequel sont mentionnés les taux moyens communaux de 2008. Au niveau du département le taux moyen départemental de la taxe d'habitation est de 21,05 %, je vous rappelle le nôtre qui est de 19,90 %. Quand vous parlez de taux trop élevés vous parlez donc des taxes foncières bâties et non bâties...

**M. PIGNOT**.- Et de la taxe d'habitation.

**Mme le Maire**.- Pour la taxe d'habitation le taux est inférieur au taux départemental, Monsieur Pignot. Par rapport au foncier bâti et non bâti je vous rejoins, notre taux est plus élevé que le taux de foncier bâti au niveau départemental qui est de 23,84 % alors que nous sommes à peu près à 10 points au-dessus ; mais en ce qui concerne le foncier non bâti nous sommes à 38,83 % alors que le taux moyen départemental de la taxe foncière non bâti est de 42,06 %. C'était pour replacer dans leur contexte nos différents taux, mais comme l'ont dit Messieurs Nougué, Vaxès ou M. Didero c'est une orientation soutenue par la Direction Municipale dans son ensemble, dès que cela est possible nous baissons les taux puisque nous avons une population qui est très fragilisée et nous en sommes bien conscients. Je rejoins l'argumentaire de la nécessité de mener des politiques publiques et donc d'avoir les moyens de les mener.

Votre petit clin d'œil à la possibilité pour l'Etat d'intervenir en terme d'aide me va droit à la conscience, Monsieur le Député, puisque effectivement si l'Etat intervient auprès des banques et de l'industrie automobile il pourrait, au lieu de demander aux collectivités publiques d'encadrer leurs

dépenses alors que les collectivités publiques représentent 75 % de l'investissement public, il devrait peut-être effectuer dans son plan de relance quelques ajustements de vue de façon à correspondre à la réalité économique et sociale de notre pays.

Quand on fait appel à l'Etat bien évidemment on a envie de lui dire de revoir sa copie en ce qui concerne la TP puisqu'une taxe économique locale ressemblerait très fortement à une taxe professionnelle mais que chacun déciderait dans son coin, liée ou pas à la valeur ajoutée, etc. C'est une grande discussion, même y compris au sein de l'Association des Maires de France. J'en appelle aussi à l'Etat quant à sa prise de responsabilité par rapport à la Dotation de Solidarité Urbaine, c'est quand même une dotation importante sur la ville de Port de Bouc, environ un million d'euros, ça ne se refuse pas. Vous savez aussi, mais nous en avons moult fois discuté, qu'il y a aussi le Fonds de Compensation de la TVA, c'est la raison pour laquelle je vais vous proposer des mesures dans la suite de l'ordre du jour de notre Conseil Municipal.

Chers collègues, si vous n'avez pas d'autres précisions à formuler sur cette question du maintien et donc de la non augmentation des taux d'impositions locales, je vous propose que nous passions au vote. Qui est contre le maintien des taux, c'est-à-dire la non augmentation ?

**M. PIGNOT.**- Je suis contre.

**Le rapport n°1 est adopté à la majorité + l'opposition  
- Contre M. Pignot.**

**Mme le Maire.**- Je vous en remercie.

**2.- Décision modificative n°1 - Budget Principal 2009.**

**Rapporteur** : Mme Rosalba CERBONI (lecture du rapport)

Vous avez reçu les détails en annexe en même temps que la notice.

Aucune remarque n'a été formulée lors de la Commission des Finances.

**Mme le Maire**.- Merci, Rosalba.

Y a-t-il des remarques ?

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? L'opposition et la personnalité non inscrite qui, par ailleurs, peut appartenir au parti politique qu'elle souhaite, c'est-à-dire M. Pignot.

**M. PIGNOT**.- J'appartiens à un parti politique depuis 50 ans, à l'UMP.

**Mme le Maire**.- Mme le Maire reprecise puisque la presse est présente. Donc en tant que personne non inscrite...

**M. PIGNOT**.- Je ne suis pas inscrit à un Groupe, c'est tout.

**Mme le Maire**.- ...qui appartient par ailleurs à un parti politique qu'il a nommé qu'il ne m'appartient pas de nommer ici.

**Le rapport n°2 est adopté à la majorité - Abstention de l'opposition et de la personnalité non inscrite, M. Pignot.**

**3.- Convention pour l'application du dispositif du Plan de Relance de l'Economie relatif au F.C.T.V.A.**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI (lecture du rapport)

**Mme le Maire**.- C'est dans le droit fil de l'application de texte de tout à l'heure. S'il y a besoin d'autres explications je suis à votre disposition.

**M. PIGNOT**.- Donc le plan de relance a du bon, admettez-le !

**Mme le Maire**.- Si le plan de relance pouvait inscrire comme prioritaire l'investissement qui doit être réalisé, en tout cas une enveloppe financière qui pourrait permettre de commencer les travaux de contournement de Martigues/Port de Bouc/Fos, j'en serais la plus heureuse ; si cette même enveloppe du plan de relance pouvait soutenir le développement du Grand Port Maritime de Marseille, etc. En attendant, Monsieur Pignot, de quoi s'agit-il vraiment ? Mais je ne plaisantais pas, ce que je disais c'était des propositions concrètes que je maintiens.

Pour en revenir au rapport n°3 ce n'est que la possibilité donnée par ce plan de relance de toucher non pas en n - 2 la TVA mais en n - 1. Mais l'Etat a déjà encaissé cette TVA et, cela n'est possible que si nous soutenons notre programme d'investissements. Cela veut dire que nous faisons l'effort, comme la majorité l'a annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, de soutenir nos entreprises dans la situation de crise économique qu'elles connaissent elles aussi, pour qu'elles aient du travail puisque nous allons continuer d'investir au même niveau que l'année dernière, ce n'est quand même pas mal, c'est la première année de mandat.

Ceci étant précisé y a-t-il d'autres demandes de précision ?

**Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité.**

**Mme le Maire**.- Je vous en remercie.

**4.- Adoption de conventions entre la Ville et des associations percevant une subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 €.**

**Rapporteur** : Mme Monique MALARET (lecture du rapport)

*(Arrivée de Chérifa Domini à 18 h 35)*

**Mme le Maire**.- On accueille Chérifa.

Y a-t-il des demandes de précision ?

**Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité.**

**Mme le Maire**.- Je vous en remercie, de toute façon nous sommes obligés de passer ces conventions.

**5.- Convention entre le Lycée Jean Moulin et la Commune pour l'entretien des moteurs hors bord de la base nautique.**

**Rapporteur** : M. Louis PHILIPPE (lecture du rapport)

Pour conclure, indépendamment de l'outil pédagogique mis à la disposition des élèves, la Municipalité bénéficie gratuitement de l'entretien des voitures.

Chers collègues je vous demande d'approuver la délibération.

**M. VAXES**.- On peut féliciter le Lycée.

**Mme le Maire**.- On peut aussi mettre en exergue les atouts des coopérations mutuellement enrichissantes pour que le travail pédagogique soit basé sur la réalité, pour que le club sportif puisse bénéficier de bateaux à la hauteur de son activité physique.

Pas de demandes de précision ? Qui est contre ?  
Personne. Qui s'abstient ? Personne.

**Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité.**

**6.- Convention relative à la mise en dépôt d'une station d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage dans les communes (passeport biométrique).**

**Rapporteur** : M. Marc DEPAGNE (lecture du rapport)

Je vous propose d'approuver cette convention.

**Mme le Maire.**- Nous avons été choisis pour faire partie des mairies qui le mettent en place parmi les premières. Nous avons reçu le matériel, c'est la raison pour laquelle les habitantes et les habitants ou les citoyennes et les citoyens qui souhaitent un rendez-vous pour le logement ne peuvent plus être reçus au rez-de-chaussée comme auparavant puisque la salle est occupée par ce matériel-là, n'est-ce pas, Solange.

**M. VAXES.**- Mais il y a l'ascenseur.

**Mme le Maire.**- Oui, bien sûr.

**Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité.**

**7.- Convention Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2009-2011.**

**Rapporteur** : Mme le Maire (lecture du rapport).

Je vais vous parler de la Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité que nous allons signer si nous en sommes d'accord pour les années 2009, 2010 et 2011.

Je suis très heureuse que la Presse soit présente aujourd'hui puisque c'est une demande formulée par l'ancien Sous-Préfet, M. Le Deun, qui trouvait que dans le cadre des CUCS il y avait très peu de communication. Je m'adresse à tout le Conseil Municipal ainsi qu'à la population qui nous a fait la gentillesse de se déplacer ce soir, mais aussi à la Presse

présente, pour vous dire que c'est dans le cadre du CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale, bien sûr à l'initiative de la Ville, qu'il est proposé de passer une convention ayant pour objet de définir les grandes orientations de la Gestion Urbaine de Proximité sur l'ensemble du territoire de notre Commune. Cela nécessite une dynamique partenariale très resserrée de façon à améliorer le service et la qualité de vie des habitants dans nos quartiers. Il s'agira pour nous de coordonner de la meilleure des façons l'ensemble des actions de nos différents partenaires, que ce soient celles de nos services municipaux, comme celles des centres sociaux, des différents bailleurs de la ville, que ce soit l'action des Syndics, mais aussi de la Communauté d'Agglomération, la CAPM, afin de contribuer à l'amélioration et à l'homogénéisation des prestations fournies dans les différents quartiers concernant :

La gestion des espaces,

La gestion des déchets,

La prompte réparation des petites dégradations ou de l'entretien de façon générale,

La requalification et l'aménagement des espaces communs,

Le travail en proximité de la relation avec les habitants pour une gestion au quotidien, à la fois de la vie de tous les jours, mais peut-être aussi une attention toute particulière pour les familles, les personnes beaucoup plus fragilisées qui pourraient vivre des situations de rupture, donc mettre en place de façon plus resserrée des procédures de lutte contre les expulsions, contre le surendettement, etc.

Je salue la participation et le désir de s'investir encore plus pleinement de la part des bailleurs à nos côtés, aux côtés de tous les partenaires sociaux de façon générale, d'un

travail partenarial mais toujours une coopération qui permet de répondre au mieux aux besoins des habitantes et des habitants. Qui n'a pas connu à un moment donné la difficulté de répondre à la question parfois toute simple « *mais qui entretient cet endroit du quartier* » ? Non seulement nous avons résolu ces problèmes de fonciers, mais en plus nous nous sommes bien répartis de façon logique les zones d'entretien ; tout ce qui concerne par exemple les pieds d'immeubles et les communs d'immeubles appartiennent aux bailleurs, tout ce qui concerne les communs d'utilité publique comme les voies, les trottoirs, les espaces publics de façon générale, qu'il s'agisse des jardins, des espaces verts, des aires de jeux pour enfants, etc. concerne la municipalité. De ci de là il y a quelques particularités, je ne vais pas rentrer dans le détail mais par exemple au niveau de la cité des Comtes l'éclairage est de l'entretien municipal mais relève de l'investissement du bailleur lorsqu'il s'agit de changer un candélabre. Ce sont des questions très concrètes du quotidien qui concernent autant le bâti que les espaces communs, que la vie dans les quartiers. Bientôt vous allez préparer chacune et chacun vos « voisinades », cela fait également partie du quotidien d'un quartier, des bonnes relations de voisinage, parfois il y en a des mauvaises qu'il faut gérer, parfois même il y a quelques difficultés personnelles ; mais chez nous dans notre ville nous considérons que personne ne doit rester isolé, en tout cas que les mains tendues soient lisibles et visibles pour que le plus possible soit donné, pour faire savoir aux habitants qu'il y a des portes à ouvrir pour ne pas rester seul, et pour que le moins possible les habitants se sentent seuls face à la difficulté. Nous savons tous ce que c'est que la difficulté, lorsque les mains sont tendues et que les coudes sont resserrés la difficulté est toujours là mais on essaye d'y faire face peut-être plus facilement.

Voilà l'objet de cette Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité qui est partie intégrante de notre CUCS 2009 en tout cas, puisqu'ensuite il va y avoir les CUCS « saison 2 », en tout cas je le souhaite, puisque c'est la dernière année de notre CUCS.

Y a-t-il quelques demandes de précision ou des interventions ?

Je proposerai à M. le Sous-Préfet lorsqu'il rentrera en fonction, ainsi qu'à Mme le Préfet pour l'égalité des chances et la Cohésion Sociale lorsqu'elle pourra se rendre sur notre territoire d'en profiter pour officiellement signer cette convention partenariale, si nous en sommes d'accord.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

**Le rapport n°7 est adopté à l'unanimité.**

**Mme le Maire**.- Je vous en remercie.

**8.- Capture de chiens, chats et autres animaux errants sur la voie publique : lancement de la procédure simplifiée de Délégation de Service Public.**

**Rapporteur** : Mme Solange CABAU (lecture du rapport).

**Mme le Maire**.- Nous avons souvent parlé de cette question. Y a-t-il des demandes de précision ou des interventions ?

**M. PIGNOT**.- Vous n'avez pas les dates de passage ?

**Mme le Maire**.- C'est très compliqué, on le sait rarement longtemps à l'avance, parfois même ils passent sans nous en informer, ils ne sont pas obligés de le faire puisque nous avons passé une convention donc ils sont tenus de passer régulièrement ; en général ils nous expliquent ce qu'ils ont fait quand ils sont passés, ou alors on leur demande de passer

lorsqu'il y a un danger, ou lorsqu'il y a un besoin par rapport à la salubrité publique, etc.

**M. VAXES**.- Ils ne ramassent pas les chevaux ! (Rires).

**Mme le Maire**.- Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

**Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité.**

**9.- Demande de subvention à la C.A.F. et au Conseil Général - Extension de la halte garderie Lucia Tichadou.**

**Rapporteur** : M. Constant XENIDES (lecture du rapport)

**Mme le Maire**.- Est-ce que nous sommes d'accord pour solliciter des subventions ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

**Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité.**

**10.- Demande de subventions au Conseil Général et à la DRAC - Renouvellement du logiciel et des matériels informatiques associés de la médiathèque Boris Vian.**

**Rapporteur** : Mme Martine MULLER (lecture du rapport)

**Mme le Maire**.- Merci. Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

**Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité.**

**11.- Demande de subventions au Conseil Général et à la DRAC pour le financement de boîtes et papiers de conservation d'archives.**

**Rapporteur** : M. Laurent BELSOLA (lecture du rapport)

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes de précision ?

On rentre dans le détail de notre patrimoine et il est très important de conserver. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

**Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité.**

## **12.- Programmation CUCS 2009.**

**Rapporteur** : Mme Dominique LACHAUD (lecture du rapport)

Je pense que vous avez tous reçu et lu l'annexe qui était jointe. Je vous engage à lire le tableau qui est très intéressant.

**Mme le Maire.**- J'ai deux remarques à formuler sur cette programmation : vous avez vu qu'elle est très complète, nous avons maintenu en valeur absolue notre financement lié aux actions éducatives ainsi qu'à la réussite scolaire, pour l'insertion, la santé, et le chapitre habitat l'enveloppe a augmenté en valeur absolue, proportionnellement les autres chapitres auraient diminué en pourcentage, mais pas en valeur absolue. Donc nous avons maintenu et augmenté certains autres chapitres. Cela dénonce bien qu'il nous faut répondre à des besoins croissants venant de la population, avec les moyens dont nous disposons bien évidemment, mais avec une très forte envie de la part des partenaires qui ont répondu à nos appels à projet, d'être pertinents, très en proximité avec les habitants pour essayer de répondre à leurs besoins de la façon la plus concrète possible.

En Comité de pilotage j'ai formulé deux remarques d'importance : la première est liée à la santé et à la prévention des toxicomanies en direction de l'association AMPTA ; c'est une association qui intervient notamment dans le secondaire par quelques présentations et discussions autour de la non utilisation de drogues ou de produits addictifs, mais

comme nous l'avons formulé dans le cadre de notre projet la lutte contre la toxicomanie ne devrait pas se borner aux établissements scolaires mais s'élargir dans un travail de proximité dans les quartiers

D'autre part je salue l'intervention liée à l'accession à l'emploi, puisque grâce à l'aide de la Communauté d'Agglomérations -puisque c'est de sa compétence- nous avons ouvert une enveloppe beaucoup plus importante sur cette thématique-là. Bien évidemment nous sommes bien loin de tout ce qu'il faudrait mettre en place pour aider tout le monde à ce sujet, surtout lorsque des gens qui travaillaient ne travaillent plus aujourd'hui avec la crise, c'est un puits sans fond, on va avoir beaucoup de mal à régler toutes ces difficultés si les entreprises n'embauchent plus ou ne gardent pas leur personnel.

Ceci étant dit, nous avons eu à déplorer que par exemple la préparation au concours qui donne accès au concours d'auxiliaire de puériculture, aux concours dans l'administration, etc. n'est plus assurée sur le Droit Commun, donc nous avons dû inscrire une ligne sur notre CUCS, c'est la dernière page du tableau où il y a à la deuxième ligne « le point formation, préparation aux concours ». Cette préparation aux concours qui était avant encadrée par du Droit Commun, qui était donnée lors d'AP -c'est très technique- ce sont des séances qui étaient financées et organisées par du Droit Commun, n'existe plus pour cette année. On nous dit que ça redeviendra peut-être du Droit Commun en 2010, mais nous n'en sommes pas très sûrs. Ce qui veut dire que pour ne pas pénaliser des jeunes étudiants qui préparent ces concours-là nous nous substituons à l'Etat, puisque c'était du Droit Commun auparavant. Je mets ce point en exergue au sein du Conseil Municipal pour que nous l'ayons tous en tête avec l'espoir qu'en 2010, mais je pense qu'il va falloir intervenir sur la question pour que ça ne soit

pas oublié, ceci revienne dans le Droit Commun et ne pénalise pas la Politique de la Ville sur une enveloppe particulière qui aurait pu être ventilée autrement ; on aurait pu proposer plus de financement pour accéder au code ou au permis de conduire quand on connaît les problèmes de mobilité sur notre territoire

Je pensais utile de donner cette information au Conseil Municipal parce que c'est une somme non négligeable.

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention à ce sujet ?

**M. VAXES.**- Pas sur le fonctionnement mais sur l'investissement. L'Etat ne participe pas du tout au regard du tableau, mais pas du tout, du tout.

**Mme le Maire.**- Vous savez très bien comment fonctionne le CUCS, c'est-à-dire que nous devons inscrire toutes les actions que nous effectuons dans le cadre de la Politique de la Ville. Or nous ne sommes plus en procédure ANRU. A titre indicatif..

**M. VAXES.**- Ca ne dispense pas l'Etat de participer un peu.

**Mme le Maire.**- Non, pas sur ces dossiers-là. Monsieur le Député, je vous demanderai aussi de voir avec vos enveloppes parlementaires si vous pouvez nous aider de ci, de là, comme vous le faites bien, mais c'est bien maigre par rapport à ce qu'il faudrait.

Cela dit en passant nous avons à cœur de continuer la rénovation urbaine de notre ville, et nous menons une étude de requalification de la presqu'île de la Lègue, nous l'avons approuvée il y a quelques Conseils Municipaux. Cette étude est menée en partenariat avec les bailleurs sociaux d'une part, et lorsque l'étude au complet nous sera transmise pour avis, ensuite pour action, il serait intéressant qu'à ce moment-là

l'Etat soit encore présent et partenaire comme il a pu l'être à un moment donné lorsque nous avons requalifié les Aigues Douces. Il faudrait ne pas oublier que le bâti continue de vieillir, que les quartiers doivent s'adapter à la nouvelle vie, pourquoi ne pas envisager de retravailler sur les Aigues Douces, pourquoi ne pas envisager de travailler sur la Lègue de façon générale, et de continuer notre requalification urbaine.

Après CUCS « saison 2 », existera-t-il ANRU « saison 2 » avec des critères qui nous permettraient d'être éligibles ? Je le souhaite, en tout cas je ferai tout pour faire entendre cette voix là où elle doit être entendue. J'espère qu'ils seront bien appareillés pour l'entendre, parce que je les trouve un peu sourds en ce moment, malheureusement.

Y a-t-il d'autres demandes de précision ou d'intervention ? Nous passons au vote. Qui est Pour ?

**Le rapport n°12 est adopté à l'unanimité.**

**Mme le Maire**.- Il faut toujours garder le sourire, la bonne humeur, et surtout le dynamisme, il ne faut jamais céder à la tentation du pessimisme et à la résignation.

### **13.- Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.) de Azur Chimie, usine de la Gafette à Port de Bouc.**

**Rapporteur** : M. Marc DEPAGNE (Lecture du rapport)

Je vous rappelle qu'Azur Chimie c'est l'ancienne usine Albemarle.

Je vous rappelle que dans notre département deux PPRT sont actuellement mis en œuvre, il s'agit de celui qui concerne Azur Chimie, et celui qui concerne Total la Mède. Il y en a encore de nombreux à réaliser sur ce département, en particulier dans nos zones industrielles de proximité.

**Mme le Maire.** - Merci, Marc. C'est vrai que pendant très longtemps nous avons demandé à l'usine Albemarle qui est devenue Azur Chimie, de réaliser ces études de danger de façon justement à déterminer les zonages ; vous savez que nous sommes pour l'instant sur un zonage SEVESO avec une zone 1, une zone 2. Maintenant suite à ce qui s'est passé avec l'usine AZF, la loi a un petit peu changé, elle est un peu plus draconienne, plus complète, ce qui est d'ailleurs très bien puisqu'il faut se nourrir des erreurs du passé pour avancer dans l'avenir. Mais les études de danger tardaient à être rendues au service de l'Etat qui est la DRIRE pour permettre l'avancée de cette nouvelle réglementation et des incidences dont vient de vous parler Marc. Je me réjouis de l'avancée de ce dossier puisque de celle-ci résultera un nouveau zonage qui nous permettra à nouveau de retravailler sur notre côté d'urbanisation, des zones qui seront dégagées de contraintes ; ou alors, et là je demanderai à l'Etat d'entendre notre avis si nous en sommes d'accord, de nous donner des précisions, lorsque nous allons être concertés ce sera le moment de le dire, de bien nous expliquer dans quelles mesures, lorsqu'il va émettre des prescriptions pour protéger à la fois l'industriel à la source, et à la fois les habitations différentes qui seront concernées par les différents risques, comment l'Etat, mais aussi l'industriel qui cause et qui génère un certain risque, pourront être partenaires de cet accompagnement vers une sécurisation de l'endroit de vie pour une cohabitation bien organisée contre la vie d'une ville, et la vie économique d'une entreprise.

Voilà quel est l'enjeu de ce PPRT et de cette large concertation pour cette enquête publique. Charge à nous ensuite de continuer le développement de notre ville avec, je dirais, la reprise, Monsieur Simitsidis, notre DGS, de tous les documents que nous avons déjà commencé d'élaborer depuis un certain temps,

le Projet d'Aménagement Durable de notre ville, le PADD, en vue d'établir petit à petit notre Plan Local d'Urbanisme dans l'avenir, ça arrive enfin.

Y a-t-il des demandes de précision ?

**M. BIGORNE.**- Une enquête publique va être lancée, est-ce vous comptez faire des informations dans le secteur ?

**Mme le Maire.**- Tout à fait, c'est même une obligation, lorsqu'il y a un lancement de PPRT comme celui-là il y a toute une procédure qui donne des obligations au Maire, je n'ai même pas le choix, je dois suivre différentes étapes d'informations, de concertations, ensuite des informations de mise à l'enquête publique, etc. Là nous devons émettre un avis du Conseil Municipal auprès du Préfet qui ensuite portera un arrêté de déclenchement du PPRT sur notre ville, et nous sommera de faire un certain nombre de choses en un certain nombre d'étapes que nous suivrons scrupuleusement, bien évidemment, dans l'intérêt des populations, mais aussi dans l'intérêt de l'industriel qui est implanté chez nous.

**M. VAXES.**- Plus nous obtiendrons des améliorations de l'industriel et moins la répercussion sur les habitants sera importante, donc il faudra être vigilant à ce moment-là puisque nous avons déjà obtenu le cabanage et le non stationnement des wagons sur les lignes, ce qui a permis une amélioration qui n'avait pas été prise en compte précédemment, qui le sera je pense dans le cadre de ce nouveau périmètre qui ouvre des perspectives intéressantes.

Ensuite sur les prescriptions il faut que l'industriel qui génère le risque participe. Voilà ce que je souhaitais évoquer pour que nous soyons nombreux à ce moment-là à dire comment les choses doivent se passer de telle sorte que l'incidence financière sur d'éventuelles habitations qui

auraient à réaliser des conditions de confinement ne soit pas écrasée par le poids, donc ça dépendra de la participation de l'Etat et de l'industriel.

**Mme le Maire.**- Tout à fait, il s'agit-là de la prise de responsabilité qui sied à chaque personne morale qualifiée dans cette affaire, étant donné que, comme tu viens de l'évoquer, Michel, le principal risque généré par l'activité industrielle sur notre ville est un risque d'émanation toxique et gazeuse. Ce serait donc contre quoi il faudrait se protéger, et il faudrait le faire en se confinant, vous avez certainement dû entendre vos enfants ou vos petits-enfants parler de petites mises en situation dans les écoles de façon à aller dans tel endroit dans telle école pour se confiner, etc. Ce sera repris dans le cadre de la concertation et de l'enquête publique pour que toute la population sache bien ce qui va se passer, comment, et émette son avis là-dessus. Dans le cadre d'un avis à émettre je partage cet avis déjà donné de la responsabilisation de chacun des acteurs en préventif. Il ne s'agit pas de laisser peser sur les seuls habitants riverains de cette activité ces aménagements ou ces travaux à effectuer. Mais nous aurons l'occasion d'émettre notre avis en temps voulu.

**Mme MALARET.**- La question qui a été posée dans les écoles par rapport à cette information, c'est qu'il va y avoir une sirène, donc comment reconnaître la sirène qui indiquerait qu'il faut se confiner, il y a une information à faire là-dessus.

**Mme le Maire.**- Exactement, cela va nous permettre de revisiter toutes ces procédures qui sont déjà un peu expérimentées chaque année, mais nous allons réactualiser. A partir de là on va y compris se poser la question du positionnement des sirènes pour qu'elles soient audibles, etc.

Marc, cette campagne d'information a été réalisée l'année dernière ? On avait commencé à faire une piqûre de rappel avec les prospectus que nous avons rediffusés..

**M. DEPAGNE**.- Cette campagne d'information au public qui est vitale pour notre commune, quand je dis « vitale » c'est que tout le monde a bien conscience..

**Mme le Maire**.- On sort un peu du PPRT.

**M. DEPAGNE**.- Dans l'ambiance où nous vivons nous sommes environnés de grosses industries qui peuvent produire des risques majeurs, donc tous les industriels ont des mesures spécifiques pour qu'en cas d'incident grave l'incident demeure à l'intérieur de leur entreprise, mais malgré tout s'il y avait un échappement de gaz toxique ou une autre manifestation nuisible, il y a un certain nombre de bonnes pratiques qui seront expliquées de nouveau à la population. Nous sommes en train de travailler sur une nouvelle plaquette au niveau du CYPRES sur notre environnement ; je crois que la campagne doit commencer en 2010, elle doit permettre d'apporter une information conséquente à l'ensemble de la population à travers des réunions publiques, à travers des plaquettes qui seront distribuées à l'ensemble de la population sur les bons gestes à avoir en cas d'incident majeur, comment reconnaître les différentes sonneries, et comment réagir face à ces sonneries.

Pour le dire simplement pour nous le risque majeur c'est un gaz toxique, donc il ne faut pas s'échapper de chez soi, il vaut mieux se confiner.

**Mme le Maire**.- Ne surtout pas aller chercher un enfant à l'école. Il y a un ou deux ans il y avait eu une redistribution des plaquettes bleues ; en général c'est à peu près tous les trois ans, donc l'année prochaine on réattaque une

grande campagne d'information. Cela complète l'information du PPRT.

Qui est pour ?

**Le rapport n°13 est adopté à l'unanimité.**

**14.- Convention de partenariat avec le C.N.F.P.T. pour les formations en intra du personnel communal et les actions de conseil, d'accompagnement de projet et d'orientation des agents.**

**Rapporteur** : Mme Sophianne AOUAD (lecture du rapport)

**Mme le Maire.**- Je pense que c'est clair à moins que vous n'ayez besoin de précisions complémentaires ?

Qui est pour ?

**Le rapport n°14 est adopté à l'unanimité.**

**15.- Convention pour l'organisation de l'examen professionnel avec épreuves d'accès au grade de rédacteur chef territorial.**

**Rapporteur** : Mme Sophianne AOUAD (lecture du rapport)

**Mme. le Maire.**- Y a-t-il des demandes de précision ?

Qui est pour ?

**Le rapport n°15 est adopté à l'unanimité.**

**16.- Enquête publique - Mouvements différentiels de terrains liés au phénomène de retrait/gonflement des argiles.**

**Rapporteur** : M. Constant XENIDES (lecture du rapport)

**Mme le Maire.**- Là ce sont les risques naturels, pas technologiques.

Nous avons déjà été amenés à regarder cette fameuse carte de gonflement et de retrait des argiles par lesquels la

quasi totalité de notre territoire est concernée. Toutefois il y a le caractère géologique de la terre qui détermine des lignes particulières où il y a d'un côté les argiles, autre chose de l'autre côté, et il peut arriver dans cette carte d'avoir de-ci, de-là, une toute petite pastille dans laquelle il n'y aurait peut-être pas de gonflement d'argile, c'est de l'ordre d'un grain de beauté, c'est très particulier. Nous avons le cas de citoyens sur notre ville, une maison particulière que j'ai en tête mais il y en a certainement d'autres, qui est dans cette petite pastille et qui est victime de gonflements et de retraits des argiles. La requête que je formule c'est que notre territoire étant quasi concerné par les argiles, tout le territoire de la ville de Port de Bouc soit concerné par ce plan national des risques.

**M. XENIDES**.- Je dois préciser que le respect des dispositions du PPR conditionne la possibilité, pour l'assuré, de bénéficier de la réparation des dommages matériels directement occasionnés par l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque l'état de catastrophe naturelle sera constaté par arrêté interministériel. Donc il faut déjà être dans le PPR pour pouvoir en bénéficier.

**Mme le Maire**.- Tout à fait, merci, Consta, de cette précision.

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention sur ce sujet ?

**M. BIGORNE**.- Si on l'étend à la totalité de la commune on risque d'avoir des dispositions de construction qui soient beaucoup plus draconiennes.

**Mme le Maire**.- Pas vraiment.

**M. XENIDES**.- Il y a trois échelons de risque, et Port de Bouc est dans l'échelon où il a un aléa moyen, ce qui veut

dire que, comme le disait Mme le Maire, ce sont vraiment des cas isolés, et sur Port de Bouc il n'y a quasiment aucun risque. J'ai d'ailleurs la carte de Port de Bouc avec les risques et on se rend compte que le gros risque n'existe pas sur Port de Bouc.

**Mme le Maire.**- Ce qui est terrible c'est que ces petites pastilles qui s'excluent du PPRN sont complètement entourées de boues argileuses, c'est vraiment proche du littoral sur une grande bande, donc on peut dire que peut-être l'incidence d'un mouvement de terrain qui serait plus éloigné serait nulle ; mais là une pastille entourée de boue qui pourrait bouger, on imagine mal comment ça ne peut pas avoir des incidences sur l'endroit où il n'y a pas forcément de boues. La preuve en est, physiquement nous avons un cas d'une maison qui est à la marge à l'intérieur de cette pastille, qui est victime de façon très importante de ce gonflement et de ce retrait d'argile et qui a été déclarée en 2005 catastrophe naturelle. Donc si cette petite pastille est rayée et que tout fait partie du PPRN, le citoyen qui a été victime de cela pourra rentrer dans la procédure. A contrario la quasi-totalité de notre territoire est soumis à ce risque qui est moyen, qui ne demande rien de plus que d'avoir des fondations en bonne et due forme, ça ne nous demande pas de mettre des plots, des pilotis, etc. Ça nous demande d'avoir des véritables fondations. Ce qui je pense, au demeurant est beaucoup plus contraignant, c'est le risque sismique qui demande aux constructions d'être parasismiques plus que les boues et les argiles. Mais faisant partie du PPRN vous pourrez être indemnisé si vous en êtes victime. Je pense que ça en vaut le coup.

On est d'accord ? Qui est pour ?

**Le rapport n°16 est adopté à l'unanimité.**

**17.- Désignation de deux représentants au Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C.).**

**Rapporteur** : M. Alain NOUGUE

Le C.L.I.C. est une émanation de la loi suite à l'explosion d'AZF. Les membres sont élus pour une durée de trois ans, dans ce cadre-là il s'agit de les renouveler.

Au nom du Conseil Municipal je fais la proposition de deux membres, en tant que titulaire M. Marc Depagne, en tant que suppléant, M. Boulenouar Sirat, pour la Majorité.

**Mme le Maire**.- Etant entendu que pour la municipalité de Port de Bouc un membre et son titulaire peuvent être éligibles au C.L.I.C.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Je vous demande de vous prononcer sur cette proposition, qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

**Le rapport n°17 est adopté à l'unanimité.**

**18.- Aide aux habitants de Gaza et aux sinistrés du Sud-Ouest.**

**Rapporteur** : Mme le Maire

Ce rapport concerne le sujet que nous avons abordé au dernier Conseil Municipal, je vous avais demandé si vous trouviez judicieux que nous versions une subvention pour venir en aide d'une part aux populations qui sont touchées par le conflit Israëlo-Palestinien, et d'autre part en direction des populations françaises qui ont été touchées par les intempéries survenues dans la forêt des Landes en janvier dernier. Nous avons convenu qu'il serait utile de notre part de continuer de cultiver nos valeurs de solidarité envers ces populations, à la même hauteur que nous le faisons chaque fois, c'est-à-dire 1 500

euros, nous ne pouvons pas plus mais c'est l'expression de notre solidarité envers ces deux populations fortement touchées.

Dominique Lachaud, l'adjointe au lien social et à la solidarité, est chargée pour la Ville de Port de Bouc d'animer ce groupe de solidarité lors de la fête de la musique -c'est-à-dire le 20 juin cette année sur la ville de Port de Bouc-. Ce groupe est constitué des différentes associations de la ville qui souhaitent participer. C'est une tradition que nous entretenons maintenant depuis quelques années, qui est née du tremblement de la ville de Boumerdes en Algérie d'où un certain nombre de familles Port de Boucaines sont issues ou y ont encore des membres de leur famille, et qui nous a amené à pérenniser cette solidarité envers des populations qui auraient besoin de moyens financiers, humains, et aussi d'avoir un regard tout particulier sur leur situation. Cette année le collectif solidarité a destiné son travail à un village particulier..

**Mme LACHAUD.**- Nous avons changé, nous avons eu notre deuxième réunion hier soir..

**Mme le Maire.**- Par contre Israëlo-Palestinien, c'est dans le cadre de ce rapport, et c'est une information donnée au Conseil Municipal.

**Mme LACHAUD.**- Tout à fait, on reste bien sur cette idée Israëlo-Palestienne. Nous avons eu notre deuxième réunion hier soir, une très jolie réunion, les échanges ont été très forts, nous étions très nombreux, il y avait 25 personnes, 70 % des associations de la ville étaient représentées, pour celles qui n'y étaient pas on sait très bien qu'elles sont parties prenantes de cette opération, et c'était vraiment intéressant. Nous avons la présence de la responsable de la Commission de Solidarité Internationale des Bouches du Rhône, ainsi que du Secours Populaire qui nous a présenté deux projets, un projet sur la santé, l'achat de matériel médical et de médicaments pour

la population de la Bande de Gaza, ou la fourniture de matériel scolaire et de retour à l'école pour les enfants de la Bande de Gaza, c'était une discussion très mouvementée qui a abouti après un vote à la fourniture de médicaments et de matériel médical ; comme l'échange était très fort et qu'il y avait pas mal de déception au niveau de ceux qui voulaient travailler en direction des enfants, nous en avons discuté avec la responsable du Secours Populaire qui a pris la position de faire cette action pour une unité de soins pédiatriques. Je vous rappelle que nous sommes dans la vingtième année des droits de l'enfant, donc les droits à la santé pour les enfants nous tenaient vraiment à cœur.

**Mme le Maire.**- Si je peux me permettre, nous restons dans le droit fil de nos solidarités puisque nous avons aidé à reconstruire une structure d'accueil des jeunes enfants à Boumerdes, des jardins d'enfants dans le Péloponèse dans la ville de Pyrgos, en Turquie, donc nous restons auprès des enfants pour la santé.

**M. VAXES.**- C'était en collaboration avec une enseignante de là-bas qui avait été...

**Mme le Maire.**- à (Pyrgos)\*, dans le Pénopolèse..

**M. VAXES.**- Le Pénopolèse c'est en Grèce où il y a eu un séisme, mais le premier séisme sur lequel nous étions intervenus c'était en Turquie.

**Mme le Maire.**- Oui, c'est vrai, M. Vaxès était Maire.

On reste dans le droit fil des enfants, j'en suis très contente. Ce sont les associations de la ville qui y ont travaillé et qui nous soumettent ce projet, je le salue.

Ce n'est pas à l'ordre du jour de ce rapport mais il me semblait important de partager cette information le lendemain de votre réunion.

Là nous votons cette aide que nous avons décidée de mettre à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, et déjà lors du dernier Conseil. Encore une expression à ce sujet, Monsieur Pignot ?

**M. PIGNOT**.- Je voulais connaître le montant, vous ne le dites pas.

**Mme le Maire**.- 1 500 euros, comme d'habitude. 1 500 euros pour le peuple Israëlo-Palestinien, et 1 500 euros pour nos voisins éloignés français dans les Landes. Qui est pour ?

**Le rapport n°18 est adopté à l'unanimité.**

**Mme le Maire**.- Je vous en remercie.

#### **Questions diverses.**

**Mme le Maire**.- J'ai une question qui a été déposée à temps par le Groupe de l'opposition, c'est M. Bigorne qui va la poser.

**M. BIGORNE**.- Merci de me donner la parole.

Je voudrais vous lire quelques extraits d'une lettre dont on m'a donné la copie il y a quelque temps, qui est relative à la problématique des contraintes de chauffage qui ont été mises sur les bâtiments de la LOGIREM. Je vais prendre quelques extraits de la lettre qui m'a été adressée :

*« J'habite le quartier HLM des Comtes depuis 1980 et nous n'avons jamais eu de problèmes de chauffage. Depuis cet hiver LOGIREM a souhaité nous chauffer à 19 degrés par mesure d'économie pour montrer ainsi son soutien au grenelle de l'environnement ». ...*

Plus loin : « ...Je veux bien mais nos habitations ne répondent pas aux normes HQE, pas de doubles vitrages, etc. ce qui amène des conditions de chauffage très difficiles ainsi qu'un maintien de température... ».

Autre extrait : « ...Compte tenu des conditions climatiques particulièrement rigoureuses afin de maintenir une température décente dans les habitations, beaucoup de personnes ont dû s'équiper avec des moyens complémentaires que ce soit le gaz, le pétrole électrique, etc. Je ne parle pas des émanations de CO2 mais en plus aussi des risques au niveau de ces habitations ».

Comme je vous l'ai dit ces dispositions ne rentrent pas dans le grenelle de l'environnement. Pour se faire entendre les locataires ont manifesté leur mécontentement par diverses actions, ils ont été jusqu'au blocage des charges, des communiqués dans la presse, ainsi que des pétitions, vous-mêmes, Madame le Maire, vous avez rencontré l'association des locataires pour recueillir leurs doléances et les transmettre à LOGIREM. Malgré tout ces conditions draconiennes ont été maintenues pendant l'épisode neigeux particulièrement difficile. La bonne étoile dont on avait parlé la dernière fois qui avait permis d'amener la neige aux familles les plus modestes n'a malheureusement pas joué pour augmenter la température de la valeur de consigne. Comme vous avez su déployer nos services techniques pour faire face aux rigueurs de cet épisode neigeux, comme vous savez engager le Conseil Municipal comme on vient de le faire actuellement pour les habitants de Gaza et les sinistrés du Sud Ouest, les habitants de LOGIREM attendent de votre part un engagement similaire pour leur bien-être en augmentant soit la valeur de consigne, ou en essayant peut-être d'appuyer pour avoir des travaux d'isolation complémentaires.

**Mme le Maire**.- Je vous remercie, Monsieur Bigorne, de votre intervention.

D'abord j'apprécie que vous saluiez dans votre propos le fait que j'ai rencontré les responsable de la CNL de ce quartier, ça montre que je suis en charge, en tout cas je me suis chargée à leur demande d'essayer de les aider à avoir comme interlocuteurs les personnes qui détiennent les informations et les pouvoirs de décision par rapport à leurs revendications puisque, comme vous le signalez, cela fait quelque temps que les charges sont bloquées. Ceci peut mettre les habitantes et les habitants dans des situations assez difficiles, parce que si on a l'impression d'être dans son droit en bloquant les charges d'un côté, on peut aussi se mettre dans une situation très fragile pour l'avenir. J'ai bien mesuré que ce n'était pas de gaieté de cœur que les habitants ont été contraints d'en arriver là, et qu'une issue la plus rapide possible serait la meilleure. C'est la raison pour laquelle je les ai rencontrés très vite, pour bien comprendre la situation, et pour que le plus rapidement possible le relais entre le bailleur social et leur représentation de locataires soit établi. C'était d'ailleurs à leur demande puisqu'ils avaient du mal à avoir le bon interlocuteur. Chose qui a pu être réalisée, les bonnes personnes ont été mises autour de la table localement bien sûr, puisque dans un quartier, notamment ici à Port de Bouc, nous avons un responsable local de la LOGIREM qui a rencontré les habitants, une réunion a eu lieu avec la représentante de l'association, la CNL, de façon plus élargie que le territoire de Port de Bouc, c'était Mme Baptiste, avec un membre du directoire de la LOGIREM. Pour autant, il est vrai que la LOGIREM est le seul bailleur de la commune de Port de Bouc qui ait choisi d'entrer de plain-pied dans cette proposition du grenelle de l'environnement soutenue par les députés de la

majorité UMP à l'Assemblée Nationale, de porter à 19 degrés la température ambiante des habitations pour préserver l'environnement.

Ils ont raison, c'est vrai qu'ils ont fait établir des mesures dans différents appartements du quartier des Comtes pour montrer que les 19 degrés n'étaient pas atteints partout dans les logements, si ça pouvait être atteint dans le séjour par exemple ça ne l'était pas dans une chambre située au Nord pour différentes raisons dont vous avez évoqué quelques exemples, fenêtres, menuiseries, isolation, ou tout simplement la chaufferie qui n'est peut-être pas non plus à la hauteur des normes. Légitimement les habitants demandent à leur bailleur si celui-ci veut de façon stricte appliquer la loi, qu'au moins les 19 degrés soient partout, ce qui n'était pas vraiment le cas.

Localement je dois dire que les interlocuteurs de la LOGIREM ont convenu de la pertinence de la demande des locataires. Mais ils sont confrontés à une décision du Groupe de la LOGIREM qui s'inscrit dans le Grenelle de l'environnement, donc la CNL demande un accord particulier avec la possibilité de faire évoluer de un ou deux degrés supplémentaires la température ambiante des logements. C'est compliqué parce qu'ils ont affaire à une décision nationale, leurs interlocuteurs sont locaux, et les interlocuteurs locaux de la LOGIREM seraient plutôt favorables à transmettre ce type de doléances à leur Direction. Le travail que nous sommes en train de mener c'est pour dire que non seulement il est le seul bailleur sur la ville à s'engager si rapidement vers ce Grenelle de l'environnement et vers 19 degrés, il serait donc légitime d'une part que ses installations le permettent, et d'autre part que s'ils sont respectueux de l'environnement ils n'encouragent pas des pratiques d'auto chauffage qui ne sont pas performantes du tout

pour protéger l'environnement, et vont même parfois à l'encontre.

C'est donc une question très délicate, je vous remercie, Monsieur Bigorne, de dire que depuis le début je suis saisie de ce dossier pour essayer de jouer un rôle de médiation, pour essayer de faciliter le débat et l'entente des arguments de part et d'autre, mais il n'en demeure pas moins que le bailleur se doit de donner les conditions strictes et nécessaires à l'application de la loi. C'est donc assez compliqué mais je ne désespère pas, d'autant que nous avons des relations de construction puisque nous avons voté ensemble la GUPS, que le dialogue est bien renoué, je ne désespère pas que la LOGIREM ait une écoute attentive et raisonnable de cette question.

Donc oui, je vous confirme que je continuerai de les aider.

**M. VAXES**.- Puisque l'initiative a été prise au niveau de la Direction Nationale de la LOGIREM, personnellement j'interviendrai à deux niveaux : au niveau de la Direction Nationale de la LOGIREM, et au niveau du ministère qui a nourri et pris cette décision. Cette décision est injuste, l'économie d'énergie est juste, mais cette décision est injuste pour deux raisons : d'abord parce qu'elle va être contre productive, comme vous l'avez très bien dit, il va y avoir des appareils qui vont augmenter la dangerosité, et qui vont faire payer en plus aux habitants une charge qu'ils ne devraient normalement pas payer. Elle est injuste aussi parce que sont concernés principalement les logements sociaux collectifs. Personne ne va obliger M. untel ou Mme. untel qui habite sa maison à mettre son chauffage à 19 degrés, même pas l'Assemblée Nationale. Ces populations sont fragilisées, certaines ne supportent pas des températures basses, d'autres ne supportent pas des températures trop hautes l'été ; pour toutes ces raisons, et vous m'en aviez parlé,

Madame le Maire, dès que le problème a été évoqué, et j'apprécie le travail que vous avez fait depuis, mais même si la décision ici est entendue par les responsables locaux, ou même départementaux de la LOGIREM, elle pose un problème national. J'espère que les locataires qui ont bloqué les charges les ont payées sur un compte à part pour ne pas se trouver en difficulté après. Lorsqu'ils prennent une responsabilité il faut les aider à la prendre de façon éclairée de telle sorte qu'ils ne soient pas en difficulté ensuite. Il me semble qu'il faut poursuivre les efforts qui ont été entrepris, personnellement je prendrai des initiatives, mais je verrai ensuite comment porter cette initiative de façon un peu collective parce qu'il faut que les fauteurs se rendent compte de leur faute et essaye de la corriger. Probablement que M. Borloo sera destinataire soit oralement soit autrement d'une telle intervention.

**Mme le Maire**.- Dernièrement l'association des locataires a envoyé un courrier au Président de la République...

**M. VAXES**.- Ce serait bien que j'en ai une copie.

**Mme le Maire**.- J'en ai reçu une copie, c'est redescendu par la voie de la sous-préfecture, donc j'ai une réponse qui m'a été officiellement apportée vendredi après-midi ; c'est M. CAP qui apporte des réponses puisque ensuite l'Etat a demandé une explication. M. CAP qui fait partie du directoire de la LOGIREM explique les raisons nationales qui font que, c'est très intéressant, je vous en ferai une copie, Monsieur le Député.

Cela dit en passant, on sent bien la gêne entre les différents échelons au sein de cette maison LOGIREM, et je pense qu'il nous faudra rapidement faire diligence pour que dans chacun des appartements les habitants puissent réellement bénéficier d'une température adéquate et d'un à deux degré supplémentaire. C'est ce que j'ai dit dès le départ, lorsque j'ai rencontré la LOGIREM j'ai dit que je ne pourrais pas vivre

chez moi avec 19 degrés, je ne pense pas être trop jeune, je ne pense pas être particulièrement fragile ni trop âgée, mais pourtant je ne pourrais pas vivre dans une maison à 19 degrés, et j'ai la chance de pouvoir régler ma température chez moi. Je trouve comme vous, Monsieur le Député, que là une certaine privation de liberté a lieu, qui pourrait entraîner aussi de forts soucis de santé ; parce qu'au-delà de l'émanation de CO2 il peut aussi y avoir de mauvaises combustions qui dégageraient du CO, et ce serait bien pire, comme on le sait avec le CO l'intoxication peut être fatale, mais en tout cas elle n'est pas prévisible puisque c'est inodore et incolore.

Je ne veux pas revenir à l'épisode neigeux, mais je vous remercie aussi, Monsieur Bigorne, pour votre jugement sur la diligence des services à avoir répondu au déneigement, sous l'impulsion de l'organisation du Directeur Général des Services. Merci, j'apprécie beaucoup.

**M. DEPAGNE.**- Sans vouloir trop en rajouter parce que l'essentiel a été dit, de mon point de vue c'est quand même une mauvaise réponse à une bonne question. La question de produire moins de CO2 et donc de participer chacun à son échelle à éviter le réchauffement de notre planète est une question essentielle pour ce qui est notre maison commune qui est la terre. Ceci dit réduire cette question à baisser la température de manière autoritaire de X degrés dans chaque logement c'est répondre de la pire des façons. Que la LOGIREM s'engage à isoler chacun de ses immeubles ou de ses appartements pour qu'on puisse y maintenir une température confortable surtout pour les personnes âgées ou pour les petits enfants pour lesquels 19 degrés c'est juste ; chez moi c'est 20 degrés et je mets un pullover, donc j'imagine ce que ça peut être avec 19 degrés quand on n'a pas le double vitrage. Il me semble donc qu'il faut qu'ils remettent leurs pendules à l'heure, je ne dirai pas leurs Rolex, mais il

faut qu'on en arrive à une relation qui soit un peu plus honorable en ce qui concerne la LOGIREM.

**Mme LACHAUD**.- Je serais curieuse de savoir s'ils ont baissé les charges.

**Mme le Maire**.- Oui, c'est dans une logique de baisse des charges.

**M. VAXES**.- Je renouvelle la demande d'avoir copie des courriers rapidement. Personnellement je m'engage à intervenir auprès de M. Borloo en ce qui concerne l'environnement, de Mme Boutin pour ce qui concerne le logement, de Fadela Amara pour ce qui concerne les quartiers sensibles, et peut-être de Mme Morano pour ce qui concerne la famille. On mettra un peu d'animation au sein du Gouvernement, et nous verrons.

**Mme le Maire**.- Je vous remercie pour votre question au sein du Conseil Municipal qui permet de rendre publiques toutes les interventions. Effectivement que nous devons moralement, pour remplir notre mandat, du moins faire complémentarité et travailler ensemble, à plusieurs on a toujours plus de poids.

Les questions diverses étant épuisées je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne soirée.

**La séance est levée à 19 h 40.**